

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1450

Rubrik: Politique vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil d'Etat opère un tri entre bons et mauvais médias

Le Conseil d'Etat vaudois a décidé que seuls les représentants des médias «grand public» ont accès désormais à ses conférences de presse. Toutes les autres publications sont frappées d'interdit. C'est le cas notamment de Domaine public, coupable du «délit de tirage insuffisant». L'initiative de cette mesure liberticide revient au Conseiller d'Etat libéral Claude Ruey, responsable des relations extérieures

CHASSEZ LE NATUREL, il revient au galop. En décidant d'opérer un tri entre les bons et les mauvais médias, le gouvernement vaudois dérape. Il se met en contradiction avec la politique libérale qu'il entend mener pour corriger une solide et ancienne réputation de fermeture aux besoins de la presse. Longtemps, les plus hauts fonctionnaires ont été contraints au silence. Les responsables successifs de l'information, qui cherchaient l'ouverture, sont tombés tôt ou tard en disgrâce. Il a fallu l'éclatement des "affaires" et la crise de confiance à l'égard du gouvernement pour que les choses s'améliorent. Des journalistes ou des professionnels des relations publiques ont été engagés dans chaque département. Une forte pointure du journalisme a pris la tête d'un bureau d'information du gouvernement. Les hauts fonctionnaires et autres spécialistes obtiennent le droit de répondre aux médias.

Un projet généreux

Cet été, un projet de Loi cantonale sur l'information est parti en consultation. L'exposé des motifs est bourré de bonnes intentions. L'Etat, peut-on lire, n'a pas seulement un devoir d'information qui est une transmission à sens unique. Il doit faire de la communication qui est une interaction entre émetteur et récepteur. Il doit cultiver des relations affables avec les médias. Les journalistes doivent être aidés dans leur travail.

A peine plus d'un mois après la publication de ces généreux principes, le Conseil d'Etat décide que seuls les médias jouissant d'une grande audience auront droit à des relations affables. En écartant des conférences de presse les journaux de moindre tirage, on les prive de communication interactive. Comment imaginer plus flagrante contradiction entre les paroles et les

actes. Et surtout l'autorité se permet de faire un tri entre les bons et les mauvais journaux. Cette décision semble avoir été prise après quelques conférences de presse dérangeantes sur des grands projets de réformes. Le représentant du journal *La vie protestante* aurait posé des questions trop pointues sur le nouveau statut de l'Eglise nationale. Celui de *L'Éducateur* aurait été trop critique à l'égard du nouveau statut de la fonction publique.

Une conférence de presse n'est pas un débat contradictoire. Il appartient à celui qui donne la conférence d'avoir le courage et le sang-froid pour contenir les excès plutôt que d'écarter préventivement des contradicteurs potentiels. Ils auront l'appui des journalistes qui, c'est la pratique de la profession, remettent en place ceux qui détournent une réunion de presse de son but.

En toute discrétion

Pas spécialement fier de sa décision d'écarter les médias «mineurs», le gouvernement – ou peut-être le seul Claude Ruey responsable de l'information – a décidé de rester fort discret: pas de communiqué de presse sur l'interdit, pas d'information directe aux médias visés. Bonjour la transparence! L'affaire a été dévoilée par un article de *La Liberté*, média «grand public» fribourgeois. On aurait aimé qu'un grand média vaudois fasse de même!

Discrétion donc pour une décision qui représente pourtant une grande nouveauté. Certaines entreprises choisissent les médias avec lesquels elles acceptent de dialoguer. Mais peu d'autorités politiques osent pratiquer une telle ségrégation. A Berne, le titulaire d'une carte de presse – qu'il représente la TV alémanique ou *Domaine public* – peut assister à n'importe quelle conférence de presse organisée par l'autorité fédérale. Lorsqu'un sujet particulier et

technique est annoncé, des participants non journalistes sont largement admis, qu'ils appartiennent à une organisation d'entraide, au lobby bancaire ou à une association contre la vivisection. Le responsable de la conférence de presse sait qu'il aura en face de lui des interlocuteurs prêts à poser des questions pointues de militants ou de professionnels parfaitement informés. Il prend alors la précaution de s'entourer de ses propres spécialistes. Un conseiller fédéral n'a pas honte de reconnaître qu'il peut ignorer certains détails.

Peut-on rêver alors que nos ministres cantonaux aient la même ouverture et le même courage que les conseillers fédéraux? Ou faut-il conclure qu'il y a dans les gènes des Vaudois une tendance autoritaire qui permet d'éloigner des questionneurs qui pourraient être dérangeants? *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jj*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Forum: René Longet
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA,
Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch